

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 29/2019**

**OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION - 4 jours de Dunkerque – Mardi 14 mai 2019**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le déroulement de la course cycliste « les 4 jours de Dunkerque » du mardi 14 mai au dimanche 19 mai 2019, et notamment le passage des coureurs sur le territoire d'Herzeele le mardi 14 mai 2019 ;

**CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du passage sur Herzeele de la course cycliste appelée "4 jours de Dunkerque", mardi 14 mai 2019 de 11h00 à 14h00.**

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les trottoirs et sur la chaussée des voies empruntées par la course cycliste des 4 jours de Dunkerque, selon les indications portées sur le plan ci-joint.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules sera interrompue par intermittences, le mardi 14 mai de 11h00 à 14h00 sur les chemins départementaux empruntés par les coureurs, à savoir :

- CD n°167 - Rue de Bambecque
- CD n°17 - Rue de Bambecque/Houtkerque
- CD n°37 - Rue de Winnezele

selon les indications portées sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 3 : Des commissaires stationneront aux intersections et organiseront la circulation des véhicules.  
**Tout manquement aux instructions données peut amener à l'évacuation du véhicule.**

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Madame Del Litto, responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail : [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Monsieur Vincent DEMEY, adjoint au maire.
- Monsieur Bernard MARTEL , Président – Les 4 jours de Dunkerque Organisation – 3 bis rue du Docteur Louis LEMAIRE – 59140 DUNKERQUE.

Fait à HERZEELE, le 19 février 2019

Le Maire,  
Régis LAPORTE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE ou NOTIFIE le : 19 février 2019



